

Si cet email ne s'affiche pas correctement [cliquez ici](#)



SOMMAIRE

- Édito : le mot du Directeur des Études et de la Surveillance des Paiements
- Le paradoxe des espèces mis entre parenthèses
- L'enquête SPACE II, sur les habitudes de paiement des ménages : les espèces, un moyen de paiement en repli mais qui continue de faire ses preuves
- Focus outre-mer : les Réunionnais continuent de privilégier les espèces pour leurs petits achats du quotidien
- Édition 2022 de l'enquête de satisfaction auprès des partenaires concernant les services fiduciaires délivrés par la Banque de France
- L'Eurosystème accueille son 20^{ème} membre : la Croatie
- Retour sur les premiers pas du Comité national des moyens de paiement, focus sur l'accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap
- Dossier : Du nouveau dans l'encadrement légal des espèces en Europe

Édito : le mot du Directeur des Études et de la Surveillance des Paiements



L'année 2022 s'est caractérisée par des flux fiduciaires en progression, tant aux guichets de la Banque de France qu'à ceux de la filière. Ce signal est positif quant à l'avenir des espèces dans nos transactions et nos usages quotidiens. Les effets de la pandémie sur le déclin de l'usage des espèces dans les paiements s'avèrent plus limités qu'anticipé. Si les résultats de l'enquête SPACE 2 de la BCE (2022) font ainsi état d'un nouveau repli de la part des espèces dans les paiements du quotidien, ils confirment néanmoins l'intérêt du public pour ce moyen de paiement, qui présente, comme on le sait, de nombreux avantages en termes de résilience, de protection de la vie privée et d'universalité d'acceptation.

Je remercie, par ailleurs, l'IEDOM pour sa contribution à ce numéro de la Lettre du Fiduciaire, dont les travaux viennent compléter et préciser ceux de la BCE et de la Banque de France sur l'usage des espèces.

Cette situation plus positive qu'attendu s'accompagne de changements majeurs pour la filière. De façon à disposer d'un réseau de caisses qui soit proportionné à la réalité des flux d'activité, la Banque de France a restructuré son réseau en 2022, celui-ci passant de 37 caisses en début d'année à 23 caisses un an plus tard, permettant à la Banque de France de présenter un maillage territorial plus cohérent avec celui des autres grands pays de la zone euro tout en préservant l'efficacité de la couverture d'accès à nos services. Parallèlement, la Banque de France, en partenariat avec les sociétés de transport de fonds Brink's et Loomis, a ouvert 16 stocks auxiliaires de billets (SAB) et 15 dépôts auxiliaires de pièces (DAM) en France. Ces lieux de stockage de la Banque de France au sein des centres-forts des transporteurs permettent, en particulier dans le contexte de la

restructuration du réseau de caisses, de faciliter les dépôts et les retraits aux guichets de la banque centrale. Ce nouveau service accroît grandement l'efficacité économique et environnementale de la filière, en permettant de limiter les déplacements vers les caisses de la Banque de France.

La Banque de France a également repensé son organisation afin de réunir dans une même direction générale l'ensemble des activités relatives aux moyens de paiement, qu'ils soient scripturaux ou fiduciaires. À ce titre, la Direction Générale des Moyens de Paiement (DGMP) a été créée le 1^{er} mars 2023 et regroupe la fabrication des billets, leur émission ainsi que les fonctions liées aux autres moyens de paiement scripturaux, logées jusqu'alors au sein de la Direction Générale de la Stabilité financière et des Opérations (DGSO). La DGMP comprend ainsi une nouvelle direction, la Direction des Études et de la Surveillance des Paiements (DESP), que j'ai l'honneur de diriger et qui englobe la surveillance et les études des moyens de paiement scripturaux, les études portant sur le fiduciaire, la lutte contre la contrefaçon des billets et, enfin, les activités liées à l'euro numérique. C'est aussi cette direction qui assure le secrétariat du Comité National des Moyens de Paiement (CNMP), dont les missions seront détaillées dans cette Lettre. Ce comité est présidé par Erick Lacourrège, Directeur général de la DGMP.

Fort de cette nouvelle organisation et d'un horizon s'élargissant, nous aurons l'occasion de revenir sur nombre de ces sujets au sein de la lettre du fiduciaire. En attendant, je vous souhaite pour l'heure une bonne lecture du présent numéro et n'hésitez pas à me joindre pour toute remarque ou suggestion.

Alexandre Stervinou

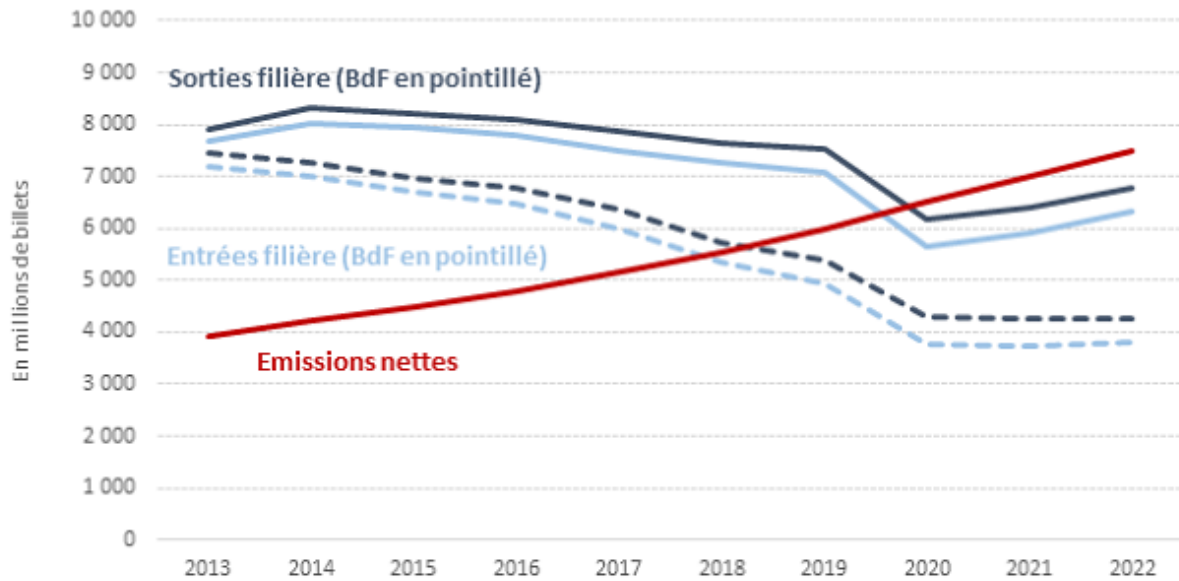
Le paradoxe des espèces mis entre parenthèses

Les flux fiduciaires aux bornes de la filière se sont encore renforcés en 2022, dans le sillage de la hausse des flux déjà enregistrée en 2021. Avec la sortie de la crise sanitaire et la forte baisse des dépenses de consommation des ménages en 2020, il y a eu un contrecoup positif sur les dépenses des ménages, ce qui a tiré les flux d'espèces vers le haut. Pour 2022, un comportement des ménages plus favorable aux espèces, dans un contexte cette fois d'inflation élevée qui a pu pousser à une forme de déthésaurisation, a favorisé les espèces, au même titre que la forte reprise de l'activité touristique.

Les entrées et sorties de la Banque de France connaissent une dynamique différente depuis 2021 avec des flux stables pour ces deux dernières années, dans la mesure où le recyclage externe du traitement des billets s'est poursuivi, ce qui exerce une pression à la baisse sur les flux aux guichets de la Banque de France. Ces flux ne sont d'ailleurs plus suffisants pour donner les tendances des flux fiduciaires à l'échelle nationale, compte tenu de la part croissante prise par le recyclage externe.

Les entrées Banque de France ne reflètent pas non plus l'activité des caisses de la Banque de France, dès lors que le paysage des acteurs s'est diversifié avec l'ouverture des Stocks Auxiliaires de Billets (SAB) en 2022. Les SAB étant des stocks de billets de la Banque de France, les entrées de billets dans les SAB sont comptées dans les entrées Banque de France. Pour déterminer l'activité des caisses, il faut désormais considérer les entrées aux seules caisses, auxquelles il convient d'ajouter les dégagements des SAB vers les caisses.

Flux de billets aux bornes de la filière (France entière)

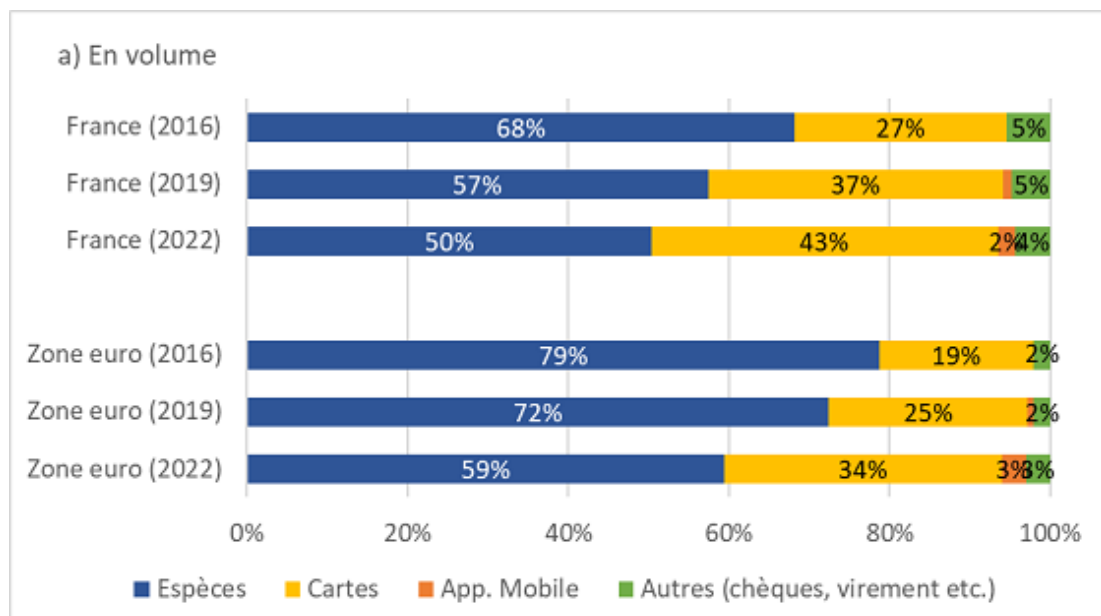


L'enquête SPACE II, sur les habitudes de paiement des ménages : les espèces, un instrument de paiement en repli mais qui continue de faire ses preuves

La Banque centrale européenne a renouvelé en 2022 son enquête – SPACE II – sur les habitudes de paiement des ménages en zone euro. Ce nouveau volet fait suite aux deux précédentes enquêtes réalisées en 2016 et 2019.

L'enquête montre que les espèces restent l'instrument de paiement le plus utilisé en France et dans l'Eurosystème pour régler les achats aux points de vente. La moitié (50%) des transactions à un point de vente physique est réalisée en espèces en France, soit un niveau légèrement en dessous de la moyenne de la zone euro (59%). Les moyens de paiement dématérialisés, notamment le paiement par carte « sans-contact » dont l'utilisation s'est intensifiée ces dernières années, ont pris une part croissante dans les transactions.

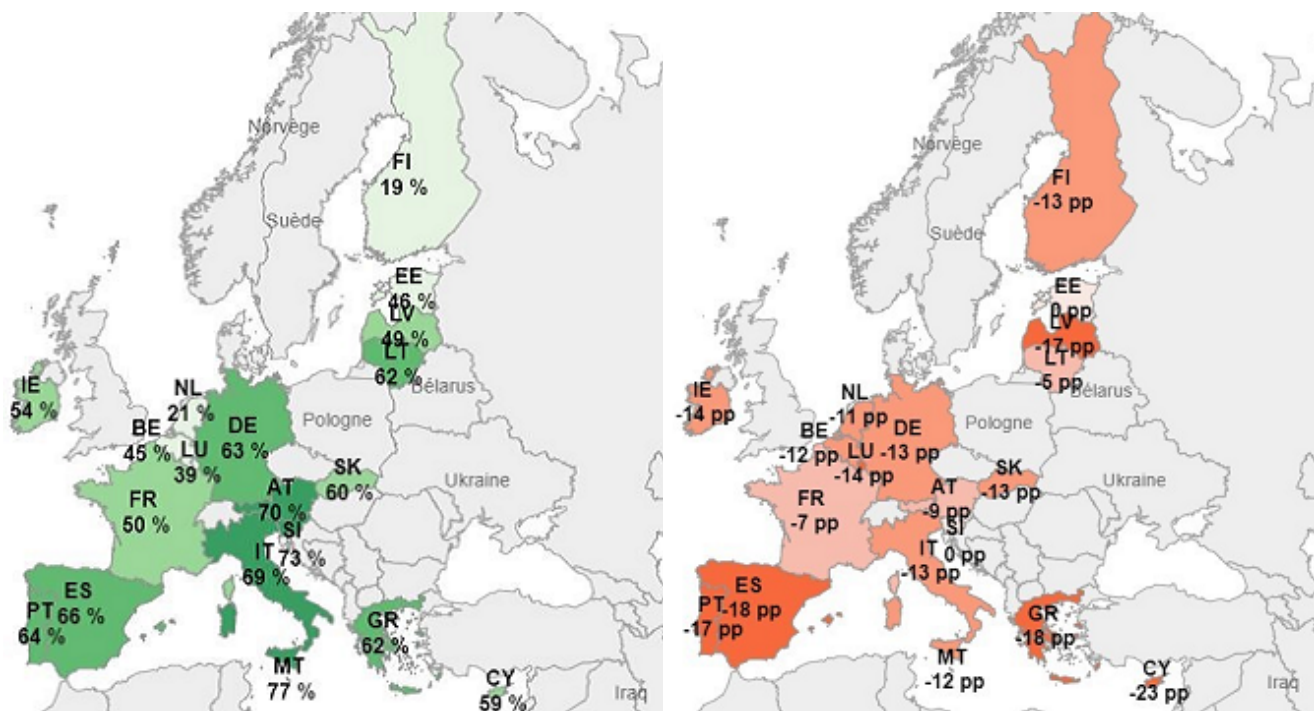
Répartition des moyens de paiement aux points de vente (en volume, en 2022)



La dynamique de substitution des paiements en espèces vers des paiements dématérialisés s'est accrue lors de la crise sanitaire en raison des confinements et des restrictions de déplacement qui ont pu favoriser l'essor du commerce en ligne (+8 pp en France et +11 pp en zone euro depuis 2019). Une partie des achats habituellement réalisés en magasin ont sans doute été reportés sur ce canal de distribution pour cause de fermeture ou non-accessibilité des points de vente physiques.

Les résultats de SPACE II montrent que la part des espèces poursuit son déclin, perdant en trois ans 7 pp en volume de transaction aux points de vente en France, soit une évolution sensible mais plus modérée que celle observée entre les deux premières enquêtes (-11 pp). Cette baisse apparaît aussi plus réduite que dans le reste de la zone euro (-13 pp). Depuis le démarrage de la crise sanitaire, on observe en France une résistance des paiements en espèces plus forte que dans les pays voisins face à la concurrence des autres moyens de paiement. Certaines catégories de population – notamment les publics les plus fragiles – recourent encore principalement aux espèces.

Part des espèces dans les moyens de paiement en zone euro et évolution depuis 2019
(En volume, en 2022)



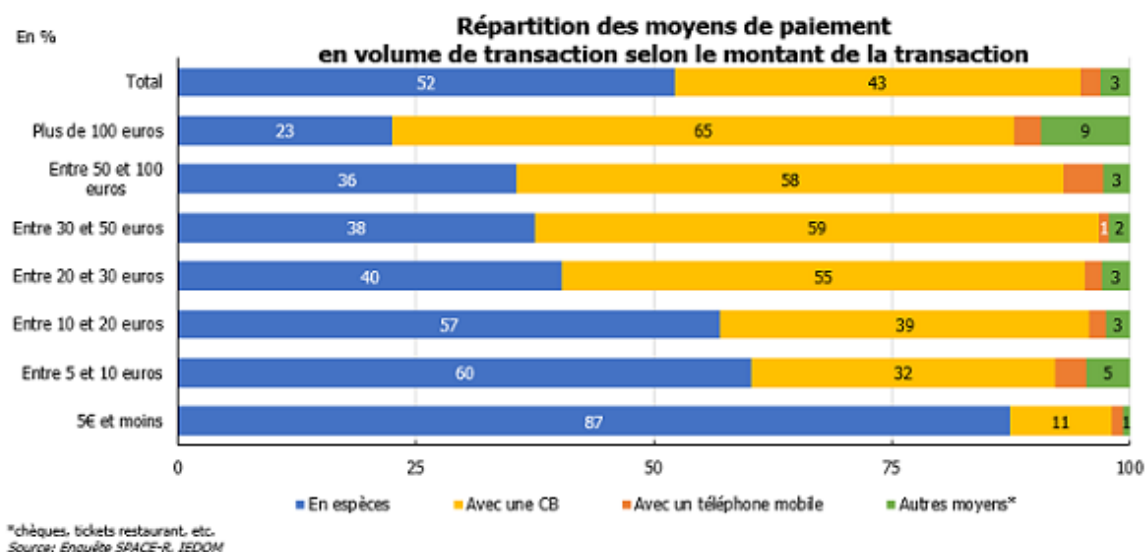
En conclusion, les résultats de SPACE II mettent donc en exergue deux principaux enseignements : d'une part, malgré la tendance baissière de l'usage transactionnel des espèces, ce moyen de paiement suscite toujours un engouement fort en France, et les ménages lui font confiance et y sont attachés ; d'autre part, le constat d'une résilience plus grande que prévu à la sortie de la crise sanitaire, dont l'impact sur le déclin de l'usage des espèces est *in fine* plus limité qu'anticipé.

Pour en savoir plus, vous trouverez [ici](#) le rapport de la BCE ainsi que le Bulletin de la Banque de France disponible [ici](#).

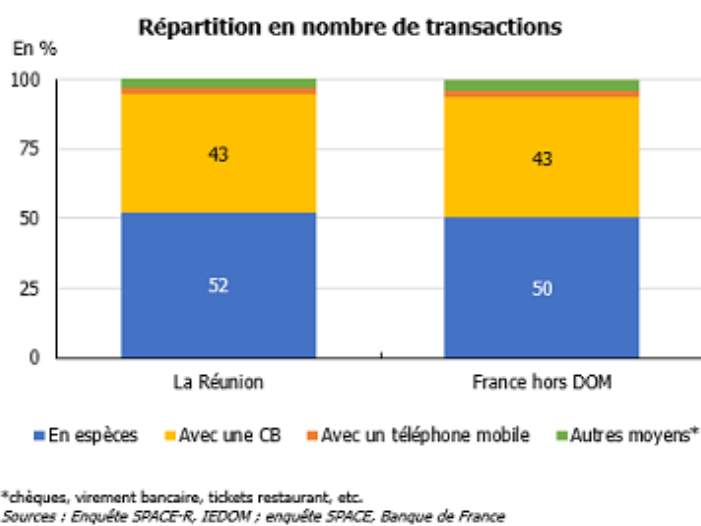
Focus outre-mer : Les Réunionnais continuent de privilégier les espèces pour leurs petits achats du quotidien

Pour la première fois, la méthodologie de l'enquête SPACE de l'Eurosystème sur les habitudes de paiement des particuliers a été appliquée à une géographie ultramarine française. Cette étude a été menée par l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM, filiale de la Banque de France, assurant ses missions de banque centrale déléguée dans les départements et collectivités d'Outre-mer dont la monnaie est l'euro). Elle porte sur un échantillon représentatif de 1 050 habitants de l'île de La Réunion, interrogés entre novembre et décembre 2022.

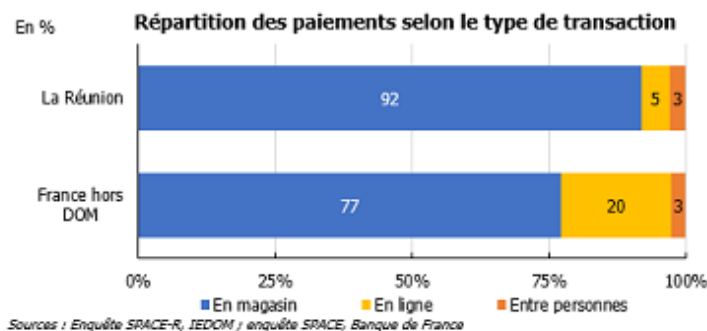
Selon l'étude, les Réunionnais privilégient les espèces pour leurs paiements en magasin. Plus de la moitié des paiements de ce type a été réglée en cash. Dans le détail, les paiements en espèces constituent l'apanage des petits achats du quotidien : 87 % des transactions de montants inférieurs à 5 euros sont réglés en espèces. L'utilisation de la carte bancaire ne devient majoritaire que pour les paiements de 20 euros ou plus (figure 1). À noter que 43 % des règlements par carte bancaire sont réalisés à l'aide du « sans contact », proportion qui varie également selon le montant de la transaction puisque 9 paiements par carte sur 10 d'une valeur inférieure à 5 euros sont réglés en « sans contact ».



Malgré un stock de monnaie en circulation par habitant deux fois plus élevé à La Réunion que dans l'Hexagone, Réunionnais et Métropolitains possèdent aujourd'hui des habitudes de paiement en magasin proches (figure 2). À ce titre, la crise sanitaire a pu significativement contribuer à uniformiser les comportements en termes d'usage de moyens de paiement avec ceux de l'Hexagone. Cette convergence devrait se poursuivre avec la nouvelle hausse du nombre de cartes bancaires émises sur l'île (+6,1 % entre 2020 et 2021), la plus forte depuis plus de 10 ans.



S'agissant des paiements en ligne, les Réunionnais réalisent significativement moins d'opérations que les Métropolitains. Ce type de transactions ne couvre que 5 % des paiements quotidiens à La Réunion, contre 20 % en France hors DOM (figure 3). Cette divergence s'explique, d'une part, par une offre moins étendue de services numériques livrables sur le territoire par rapport à l'Hexagone et, d'autre part, par une moindre pénétration des usages numériques dans la population réunionnaise.

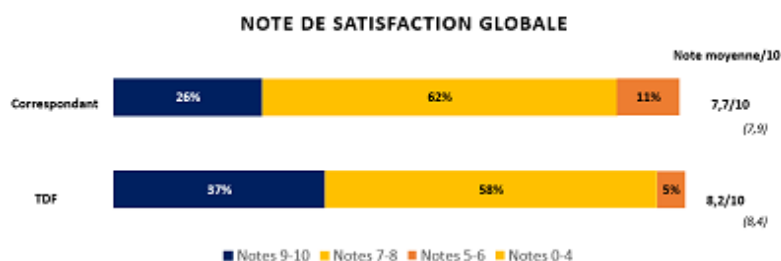


Édition 2022 de l'enquête de satisfaction auprès des partenaires concernant les services fiduciaires délivrés par la Banque de France

Nous remercions nos partenaires extérieurs, en particulier, les transporteurs de fonds et les responsables espèces au sein des établissements de crédit (appelés par la suite « correspondants ») de la confiance qu'ils nous ont témoignée lors de l'enquête qui a été conduite fin 2022 par l'institut CSA.

Les appréciations des répondants (60 transporteurs de fonds et 135 correspondants) sont globalement très favorables. **Ainsi, le taux général de satisfaction des transporteurs de fonds est de 100 %, celui des correspondants de 91 %.**

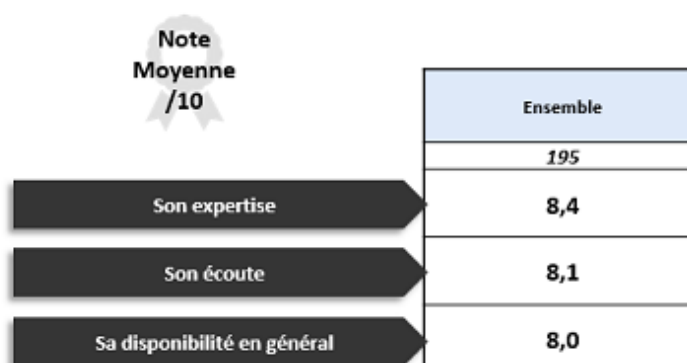
L'image que nos partenaires extérieurs ont de la Banque de France est très positive : 97 % des personnes interrogées considèrent que la Banque de France effectue un travail objectif et fiable (70 % des transporteurs, + 20 points, sont « tout à fait d'accord »), 80 % pensent qu'elle sait évoluer et innover pour répondre aux besoins et exigences des acteurs économiques et financiers, et 79 % estiment qu'elle est ouverte sur son environnement et communique suffisamment.



La relation avec les interlocuteurs des services fiduciaires

La note de satisfaction permettant d'apprécier la relation avec les interlocuteurs des services fiduciaires est élevée, plus pour les transporteurs de fonds (scores entre 8 et 9) que pour les correspondants. L'expertise de la Banque de France est globalement saluée, de même que son écoute et sa disponibilité. Pour les correspondants, une amélioration est à noter sur la fréquence des contacts entre les correspondants et leurs interlocuteurs (7,4 contre 6,9 en 2021) et la capacité de la Banque à reconnaître leurs besoins.

Quelle note globale donneriez-vous à vos interlocuteurs BDF ?

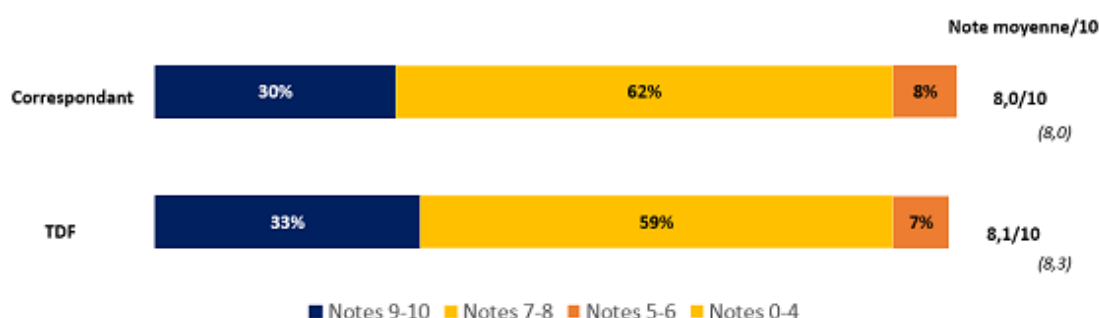


Les prestations logistiques

Les évaluations témoignent d'un très bon niveau de satisfaction à l'égard des prestations logistiques de la Banque de France. Elles sont extrêmement positives pour les deux cibles sur l'ensemble des dimensions étudiées.

Chez les transporteurs de fonds, le taux de notes excellentes (9 à 10) est particulièrement fort concernant la disponibilité des billets dans toutes les coupures. Quant aux correspondants, on enregistre une hausse significative des notes 9-10 concernant les quotités de versement et de prélèvement pour les opérations sur les billets, impliquant une tendance à la hausse de la note moyenne de l'item.

FINALEMENT QUELLE NOTE DONNERIEZ-VOUS AUX CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DANS LESQUELLES S'EFFECTUENT VOS OPÉRATIONS DE NUMÉRAIRE AVEC LA BDF

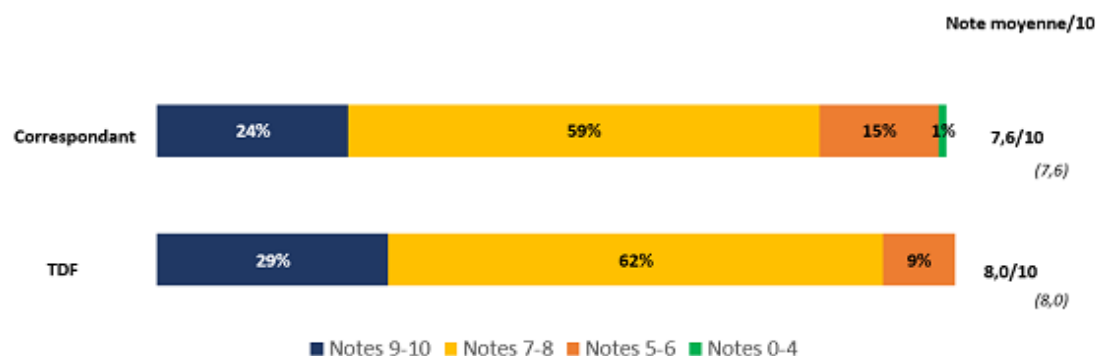


L'information et la communication

Sur les sujets d'information et de communication, on retrouve des niveaux de satisfaction élevés, positifs sur les deux cibles et similaires à la précédente mesure. Les indicateurs sont très stables dans le temps depuis plusieurs vagues.

D'avantage de répondants se sont exprimés en 2022, afin de mettre l'accent sur la communication au global et, en particulier, l'amélioration du portail INTEROP. Les attentes portent essentiellement sur les différents supports de communication/internet, des échanges en face à face, une communication régulière plus fréquente et davantage d'informations.

FINALEMENT QUELLE NOTE DONNERIEZ-VOUS À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION DÉLIVRÉES PAR LA BDF EN MATIÈRE DE GESTION DE LA MONNAIE FIDUCIAIRE ?



Recommandations et conclusions

Les axes d'optimisation identifiés pour la Banque de France concernent essentiellement l'ergonomie et la fluidité du portail INTEROP pour les Transporteurs de Fonds, dont la fréquence d'utilisation a augmenté, et, à la marge, une adaptation accrue aux besoins des interlocuteurs (notamment en matière de plages horaires pour les transporteurs) et une communication davantage personnalisée grâce au nombre de réunions planifiées et de formations. Des actions concrètes vont être entreprises en 2023 pour améliorer ces marges de progression identifiées par les répondants.

À l'écoute des attentes de ses interlocuteurs, la Banque de France reste perçue comme une institution de confiance, forte d'un niveau de satisfaction global qui reste très élevé.



La prochaine enquête de satisfaction auprès des partenaires concernant les services fiduciaires offerts par la Banque de France sera lancée à la fin du mois de **septembre 2023**. Plus de 700 personnes chez les transporteurs de fonds et les établissements de crédit devraient être contactées en amont. Il s'agira d'un entretien téléphonique d'une vingtaine de minutes. Le cabinet de sondages et d'études CSA mènera à nouveau l'enquête.

L'Eurosystème accueille son 20^{ème} membre : la Croatie adopte l'euro

La Croatie devient le 20^{ème} membre de l'Eurosystème

Depuis le 1^{er} janvier 2023, ce sont 20 pays européens qui utilisent la monnaie unique de l'Eurosystème. Près de 10 ans après son entrée dans l'Union Européenne, la Croatie a adopté l'euro. Après une phase transitoire de quelques mois, les pièces et les billets en euros remplaceront définitivement l'ancienne monnaie locale, la kuna.



En parallèle, la Croatie rejoint l'« Espace Schengen ». Le 1^{er} janvier 2023 marque donc également la fin des contrôles aux frontières terrestres et maritimes avec ses voisins membres de l'espace Schengen : la Slovénie, la Hongrie et l'Italie. Les contrôles dans les aéroports seront quant à eux supprimés le 26 mars.

Pour la Croatie, c'est la fin d'un long processus d'intégration puisqu'elle avait intégré le mécanisme de change européen MCE II en 2020 en vue de son arrivée dans la zone euro.

Elle avait ensuite reçu l'aval de la Commission européenne et de la Banque Centrale Européenne en mai 2022, puis des ministres des Finances de l'UE en juillet. La **Croatie** a satisfait aux **quatre critères de convergence** (stabilité des prix, finances publiques saines, stabilité du taux de change, caractère durable de la convergence). Sa législation est compatible avec les exigences des traités européens ainsi qu'avec les statuts de la BCE. Cette adhésion à l'euro est aussi un aboutissement logique puisque dès la création de sa monnaie, la kuna en 1994, la Croatie utilisait l'euro comme devise de référence et sa politique monétaire consistait à maintenir le taux de change avec l'euro.

Afin d'anticiper le changement de monnaie, la Banque de France ainsi que les autres banques centrales de l'Eurosystème se sont vu remettre un set de billets croates afin d'en prendre connaissance et de pouvoir mettre en place un mécanisme d'échange. En France, il était possible d'échanger des kunas contre des euros à la Caisse de Paris de la Banque de France aux mois de janvier et février 2023.

Le processus, complexe, de changement de monnaie s'est effectué de façon très satisfaisante d'après les autorités croates.



Pièces de 1 euro et de 2 euros avec les faces nationales croates

Retour sur les premiers pas du Comité national des moyens de paiement – Focus sur l'accès aux espèces pour les personnes souffrant d'un handicap

La création du Comité National des Moyens de Paiement, garant d'une stratégie innovante et durable



Le 4 octobre 2022 le Comité national des moyens de paiement (CNMP) a été créé dans la continuité de deux organes de gouvernance préexistants : le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) et le Comité de pilotage de la filière fiduciaire (CP2F). Présidé par la Banque de France, le CNMP va poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale des paiements scripturaux (2019-2024) et de la politique nationale de gestion des espèces (PNGE), en étant porteur d'une vision consolidée sur l'ensemble des moyens de paiement, des espèces aux modes de paiement les plus numériques. Il analyse, encourage et pilote les grandes évolutions de l'écosystème français des paiements.

Le Comité a pour ambition de rassembler les représentants du secteur des moyens de paiement, les représentants des principaux utilisateurs ainsi que ceux des institutions publiques impliquées dans ces sujets. Pour garantir cette représentation, la vice-présidence est assurée par la Fédération Bancaire Française (FBF), pour le collège « offre » (c'est-à-dire les fournisseurs de moyens et solutions de paiement au sens large), et l'Association française des trésoriers d'entreprises (AFTE), pour le collège « demande » (c'est-à-dire les utilisateurs de moyens de paiement au sens large).

Dans sa mission de mise en œuvre de la stratégie sur les moyens de paiement et de suivi de l'innovation dans le domaine des moyens de paiement, le Comité s'appuie sur différents groupes de travail, chacun spécialisé dans un thème :

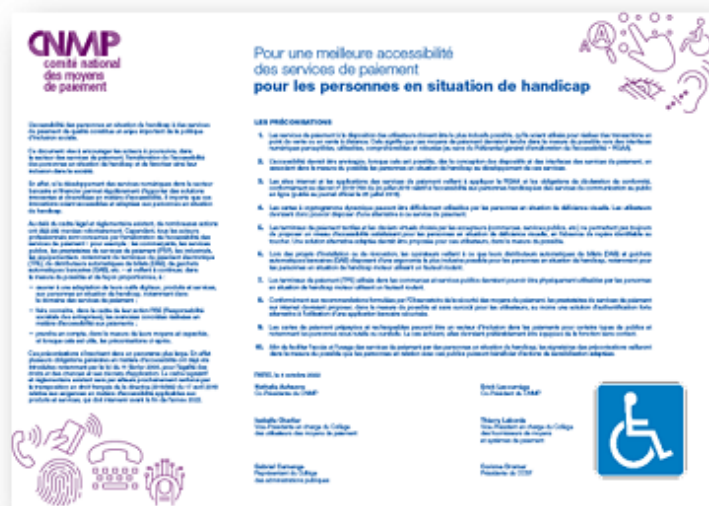
- Contribuer à renforcer l'intégration européenne
- Appuyer la modernisation des paiements des professionnels
- Accompagner les évolutions des paiements du quotidien
- Préserver l'accessibilité et la continuité des espèces

Concernant les espèces, ce dernier groupe de travail est co-animé par la Banque de France et LOOMIS.

L'une des priorités du CNMP est de s'assurer que les interfaces des instruments de paiement soient utilisables par tous, en veillant en particulier à préserver un haut niveau d'accessibilité. **Le Comité veille ainsi à ce qu'au moins une alternative de paiement soit disponible pour les personnes en situation de handicap** et invite les commerçants à sensibiliser les opérateurs au contact du public.

À ce titre, la première action du CNMP a été d'adopter une série de préconisations à l'attention des prestataires de services de paiement et des propriétaires des surfaces de vente, visant à promouvoir l'accès des personnes en situation de handicap et/ou éloignées du numérique à des moyens de paiement de qualité.

Leur rédaction a fait l'objet d'une large concertation de Place incluant les représentants de l'offre, de la demande, d'associations de personnes en situation de handicap et les administrations publiques.



Cette charte complète les travaux menés par l'Union Européenne et matérialisés en 2019 par l'adoption de la directive [2019/882](#) qui promeut l'accessibilité au plus grand nombre de biens et de services pour les personnes avec ou sans handicap. En France, la finalisation de la transposition de cette directive est en cours. Elle vient en complément de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dossier : Du nouveau dans l'encadrement légal des espèces en Europe

Aujourd'hui, certains articles semblent parfois annoncer la fin du cash, dans un contexte où les paiements scripturaux ne cessent d'augmenter, quand ceux en espèces ne cessent de diminuer. En tant que moyen de paiement, les espèces sont aujourd'hui concurrencées par un grand nombre d'alternatives numériques. On compte bien sûr les paiements par carte, mais, également, les paiements en ligne, les paiements par application, les paiements par téléphone, et peut-être bientôt des versions numériques des monnaies de banque centrale.

En Europe, les États et les banques centrales prennent des mesures pour garantir l'utilisation des espèces et leur accès par la population. Les espèces sont le seul moyen de paiement qui garantit parfaitement la protection des données personnelles, totalement gratuit à l'usage, permettant de se libérer immédiatement d'une dette, et ce moyen de paiement est particulièrement résilient en cas de crise grave (risques cybers, défaillance des infrastructures, grèves, catastrophes naturelles ...). Dans un monde incertain, le « cash » apparaît aussi comme une valeur refuge dans le monde.

Le tableau ci-dessous détaille quelques mesures prises par différents pays Européens en faveur des espèces en 2022 :

Pays concerné	Mesure(s)
Royaume-Uni	Le Parlement s'est engagé à protéger l'accès aux espèces. La loi dite « <i>Financial Services and Markets</i> » viserait notamment à garantir la présence de DAB, à accès gratuit pour la majorité des Britanniques. Ce projet, dont le contenu est disponible sur internet, a fait l'objet d'une consultation publique. Il n'a toujours pas été adopté, étant actuellement en lecture par la House of Lords.
Irlande	Après qu'une grande banque irlandaise ait annoncé que 40% de ses agences ne proposeraient plus l'accès aux espèces, la Banque Centrale a indiqué qu'elle

	souhaitait conserver un niveau de services fiduciaires équivalent à son niveau de décembre 2022.
Autriche	465 000 Autrichiens ont signé une pétition pour que soit inscrite dans la Constitution la possibilité d'effectuer des paiements en espèces, sans limite. Le Parlement doit étudier un projet de loi en ce sens.
Italie	Le Gouvernement de Mme Meloni avait décidé de relever la limite des paiements en espèces à 10 000 euros, ainsi que la possibilité, pour les petits commerçants, de refuser les paiements par carte de moins de 60 euros. Ces annonces ont suscité des discussions au sein du pays eu niveau européen. Suite à ces échanges, le gouvernement Meloni n'a pas adopté la seconde mesure et la limitation a été confirmée mais abaissée (5 000).
Espagne	En Espagne, un protocole a été signé en février 2022 entre les banques, les caisses d'épargne, la Banque d'Espagne et le Ministère de l'Économie pour garantir l'accessibilité aux espèces. Le protocole prévoit un certain nombre d'actions concrètes pour garantir ou installer des DAB ou autres points d'accès dans les zones déséquipées. Des moyens budgétaires sont aussi alloués pour financer certaines actions, notamment en termes d'éducation financière et pour lutter contre la fracture numérique (afin de faciliter le passage à des paiements scripturaux).

> NOUS CONTACTER

Retrouvez la Banque de France sur :



Si vous ne souhaitez plus recevoir notre newsletter, [se désabonner ici](#)

Vous recevez ce message de la part de Banque de France car vous êtes abonné à la lettre d'information.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6/01/1978 modifiée par la loi du 6/08/2004, chaque abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait aux informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse suivante DGMP_DESP@banque-france.fr